

Documents relatifs aux Déportations

I.

L'Attitude du Conseil de Flandre dans la Question des Déportations.

Séance du 6 mai 1917 (Conseil de Flandre) :

DOUSSY émet le vœu qu'une délégation se rende à BERLIN pour demander qu'on ne déporte plus d'ouvriers mariés ou ayant dépassé l'âge de quarante ans.

DE CNEUDT demande que cette délégation ait pour seule mission la solution de la question des « sans-travail ».

BORMS. — **Nous demandons trop. Les Allemands doivent triompher et ont besoin pour cela de beaucoup de monde. De la victoire allemande dépend aussi le sort de la Flandre. Nous pouvons exiger que nos gens soient bien traités; si nous obtenons cela, nous aurons obtenu beaucoup.** (Voir procès-verbal, 6 mai 1917.)

* * *

Séance du 20 mai 1917 (Conseil de Flandre) :

KIMPE déclare : « **que notre sort est lié à la victoire allemande et que s'il était nécessaire qu'il aille au front du côté de l'armée allemande, il irait** ».

MARTENS proteste contre les déportations.

VAN BERGEN déclare que si l'Allemagne perdait la guerre, les Flamands seraient perdus aussi.

TACK dit que la question des déportations aura une solution.

DUMON proteste contre les allégations d'après lesquelles l'autorité militaire allemande serait hostile aux Flamands. Il désire que les protestations faites au Conseil de Flandre par PEEREN ne soient pas relatées parce qu'elles attaquent l'Allemagne.

La faute des déportations doit être attribuée au HAVRE qui lutte contre l'Allemagne avec la France et l'Angleterre.

* * *

Séance du 7 juillet 1917 (Conseil de Flandre) :

Rapport de la Commission :

PEEREN, rapporteur, se plaint de ce qu'on déporte des ouvriers et pas de bourgeois.

Les Allemands ne sont pas en cause, mais les administrations communales auxquelles incombe l'indication des personnes à déporter et qui désignent d'abord les ouvriers et laissent les bourgeois de côté, afin de faire haïr les Allemands et les activistes.

FORNIER dit qu'on devrait déporter les fransquillons sans travail.

DE CNEUDT propose une motion :

Le Conseil de Flandre demande :

- 1° Un meilleur traitement pour les déportés;
- 2° Un traitement égal pour les ouvriers et les bourgeois;
- 3° La réduction des déportations au strict minimum;
- 4° Pas de déportation de personnes de plus de 50 ans, ni de malades;
- 5° Un contrôle permanent accordé au Conseil de Flandre.

Mais VERHEES s'oppose à ce que le Conseil de Flandre vote un vœu à ce sujet, étant donné que le chef, c'est-à-dire l'Empereur d'Allemagne, a donné sa parole qu'il n'y aurait plus de déportations.

LIBBRECHT dit que l'Allemagne, d'ailleurs, a intérêt à donner satisfaction au désir des Flamands puisqu'elle a une tendance politique évidente à former un grand Etat de l'Europe centrale comprenant les deux Néerlandes.

* * *

Séances des 24 et 25 septembre 1917 (Conseil de Flandre) :

Etant donné l'insuccès des démarches au sujet des déportations, 12 députés, dont BORMS, proposent une démarche auprès de l'Empereur GUILLAUME, pour lui montrer la statistique des décès, le rapport des trois délégués du Conseil de Flandre en France, et lui demander le retour immédiat des déportés flamands.

« En cas d'insuccès nous ferons rapport au peuple de nos efforts infructueux et nous suspendrons les séances du Conseil de Flandre. »

TACK propose une autre motion sur les déportations :

« Nous proposons de faire une nouvelle enquête avec documentation minutieuse concernant les faits allégués, enquête qui sera remise en même temps que le rapport de nos trois délégués en France, à l'autorité allemande, avec les propositions que le Conseil croira devoir faire alors dans l'intérêt des déportés. »

C'est cette dernière motion qui est votée.

* * *

Le 29 octobre 1917, le Commandant de l'ETAPE signale au Conseil de Flandre qu'il y a encore des chômeurs en Flandre et en demande la liste.

* * *

DÉCEMBRE 1917 :

A la suite de protestations de plusieurs groupements activistes, le Conseil de Flandre demande au Gouverneur Général de solliciter de l'autorité militaire la fin des déportations.

* * *

Séance du 13 décembre 1917 (Conseil de Flandre) :

LE COMTE HARRACH répond à BORMS que la chose est impossible et que le Ministère de la Guerre à BERLIN refuse, en raison des difficultés techniques existant en Allemagne.

Le 20 décembre le Gouverneur Général reçoit une députation du Conseil de Flandre et lui adresse l'allocution suivante (1) :

« Notre sécurité militaire et la force de notre position contre l'ennemi sont les bases mêmes du développement favorable de votre mouvement flamand.

(1) Lettre d'envoi du 7 février 1918.

» Ceux de vos concitoyens qui collaborent à l'entretien de nos positions rendent de ce fait un service considérable à la libération et à l'indépendance de leur peuple et de leur pays.

» Vous comprendrez que les nécessités militaires imposent à la population du pays occupé des charges que l'on ne peut éviter. Je comprends fort bien que votre travail politique soit rendu plus difficile par des ordonnances militaires. »

Il promet ensuite de tâcher de faire rapporter celles qui gênent l'activité des activistes et prend note du vœu exprimé par le Conseil de Flandre d'obtenir un subside pour le Conseil Provincial de la Flandre Orientale.

Tous les vœux seront examinés avec la plus grande bienveillance.



Voyage aux Camps de déportés, du 4 au 6 octobre 1917

Rapport signé par BORMS, PEEREN et GOOSSENS.

« La Politische Abteilung, au dernier moment, changea le plan du voyage. Au lieu de visiter les camps de ORS, WIEGEFALY, MARLE, ROUGERIES, nous visiterions les camps de : AULNOYE LE NOUVION et TOURNES.

Le camp d'AULNOYE (Z. A. B. 16) (1) est formé de déportés de TERMONDE, ST-GILLES, GRIMBERGEN, MOERSCHE et HAM.

Le camp de LE NOUVION (Z. A. B. 11) est composé presque exclusivement de Gantois.

Partout ils où arrivent, les délégués du Conseil de Flandre sont reçus par des officiers allemands avec la plus grande politesse et bienveillance. Partout on leur a donné l'occasion de causer librement avec les ouvriers; nous le reconnaissons bien volontiers.»

Suit un rapport sur :

I. — LES VÊTEMENTS.

« En général, ils laissent à désirer, mais l'autorité assura les délégués du Conseil de Flandre, que maintenant certains ouvriers reçoivent toutes les semaines une nouvelle chemise; il n'en était pas ainsi avant. Pourtant la propreté est insuffisante. Nous n'avons vu qu'une installation de bain. »

II. — CHAUFFAGE.

Le chauffage est relativement bon. Il est vrai qu'à AULNOYE il n'y a pas de feu, mais on nous a assuré qu'il y en aurait bientôt.

III. — DURÉE DU TRAVAIL.

Elle est de six heures. Les officiers nous assurent que dans les six heures est comprise la durée de la marche pour aller au chantier.

Les ouvriers déclarent qu'ils n'ont pas beaucoup à se plaindre de la durée du travail, que le travail à fournir n'est pas en lui-même fatigant pour des personnes normales, mais qu'ils le trouvent dur parce qu'ils sont exténués par manque de nourriture.

IV. — ALIMENTATION.

Celle-ci est manifestement insuffisante.

V. — LOGEMENT.

Il diffère de camp à camp. A AULNOYE la compagnie était logée dans une école; le local était trop petit; l'aération insuffisante. Il faut cependant dire que tous les jours le local était bien nettoyé. Beaucoup de vermine. Les bacs dans lesquels on loge sont trop petits.

(1) Z. A. B. — Zivil Arbeiter Bataillon, bataillon de travailleurs civils. Les déportés étaient groupés en bataillons placés sous l'autorité d'officiers et de sous officiers allemands.

A LE NOUVION, on loge dans des baraques qui sont assez bonnes, assez bien chauffées et aérées.

A TOURNES, tout est bien organisé à ce point de vue.

VI.

Ce dont les ouvriers se plaignent beaucoup c'est qu'ils sont enfermés dans les camps; le camp leur est haïssable parce qu'ils sont forcés de travailler et parce que c'est une prison.

Les ouvriers sont surveillés par les Allemands devant les yeux de la population française, comme s'ils étaient des malfaiteurs.

Certains officiers allemands croyaient même qu'ils étaient en réalité des condamnés aux travaux forcés qui étaient envoyés dans les camps. Aussi il règne un grand découragement. Un ouvrier auquel je demandais pourquoi il n'allait plus à la messe, répondit : Pourquoi aller à la messe ? Nous sommes ici dans l'enfer et nous méritons bien le ciel par le travail que nous faisons ici.

Les Allemands ont envoyé dans le camp un aumônier connaissant le flamand. Il passe toutes les semaines.

VII.

Le nombre des illettrés dans les camps est très grand. Il y a néanmoins trop peu de journaux. Nous avons vu *De Vlaamsche Leeuw*, *De Nieuwe Gazet van Gent*, *Morgenbode*. Les ouvriers désireraient recevoir le *Vooruit*.

Il est très regrettable qu'on n'ait rien fait pour envoyer gratuitement des journaux aux déportés.

Une proposition faite dans ce sens au Conseil de Flandre le 7 juillet est restée sans suite.

VOLKSOPBEURING ne s'est occupée que d'envoyer des secours dans les camps de prisonniers en Allemagne.

VIII.

Le salaire est de 30 pfennig par jour; il est insuffisant.

IX.

Les ouvriers supportent très difficilement l'éloignement de leur famille.

X.

Ils manquent de congés.

XI.

Ils se plaignent beaucoup de la façon dont ils sont traités par leurs gardiens. Les soldats ne tolèrent pas de réplique, et traitent souvent les ouvriers très brutalement tant en paroles qu'en actions. Ils vont souvent jusqu'à se livrer à des voies de fait.

L'autorité allemande oublie que c'est le gouvernement belge qui lui a déclaré la guerre et que le peuple flamand n'est qu'une victime du gouvernement belge. Il faudrait qu'on ne traite pas les Flamands comme des ennemis.

XII. — ACCIDENTS.

Nous avons rencontré différents accidentés. Il faudra demander à l'autorité allemande de faire une enquête à ce sujet.

XIII. — TRAVAILLEURS VOLONTAIRES.

On a demandé aux ouvriers s'ils voulaient travailler librement en Allemagne. Ils ont refusé. Ce refus doit être attribué à la propagande constante des fransquillons qui poussent les ouvriers à ne pas travailler pour les Allemands et qui leur font croire que pareil travail serait une trahison.

Tout d'abord ils rendent hommage à l'amabilité de ceux qui les ont reçus, le capitaine MEYER à HIRSON, le lieutenant MUNTZEN-BECHER de la Politische Abteilung à Bruxelles, ainsi qu'aux capitaines des compagnies des Z. A. B. qui leur ont grandement, disent-ils, facilité leur tâche.

« Notre impression est que l'on fait tout ce qu'il est possible de faire pour rendre la situation matérielle des déportés supportable et que dans les camps de LE NOUVION et de TOURNES, à part quelques cas exceptionnels, l'organisation des camps et le traitement donné aux ouvriers est satisfaisant. »

La nourriture, néanmoins qui, suivant les déclarations des chefs des camps, est la même que celle des soldats allemands — ce qui est démenti par les déportés — est insuffisante et trop uniforme; ceci est reconnu d'ailleurs par les médecins militaires eux-mêmes qui ont fait réduire le nombre d'heures de travail en raison de l'insuffisance de la nourriture, ce qui ramène le travail à 5 ou 6 heures par jour. L'on ajoute qu'évidemment les déportés pourraient compléter leur nourriture en achetant des vivres dans des cantines, mais pour ceci leur solde est insuffisante.

La mortalité est très considérable, dix fois plus grande chez les déportés que chez les autres hommes de leur âge et il faut s'attendre à ce qu'un tiers des déportés ne soient pas en état de passer le prochain hiver.

Les facteurs moraux jouent un grand rôle dans cet état d'abattement des déportés et ces faits ne sont malheureusement pas tout à fait ignorés à l'étranger. En outre, les fransquillons s'en emparent volontiers contre l'autorité allemande pour lui rendre hostile la population flamande, hostilité qui, par contre-coup, se retourne contre les flamingants.

La politique flamande est rendue impossible par les déportations. **Nous devons proposer que les ouvriers des Z. A. B. soient remplacés par les prisonniers de guerre des nations ennemies, et renvoyés dans leur foyer ou qu'après un congé de rétablissement d'au moins un mois, ils soient embauchés ensuite comme ouvriers volontaires.**

Nous osons espérer que notre proposition aura votre complet assentiment et votre appui.

* * *

Séance du 15 décembre 1917 (Conseil de Flandre) :

On discute les déportations. On proteste parce que les Allemands déportent des enfants de quatorze ans.

Aucune motion n'est votée.

* * *

Séance du 22 décembre 1917 (Conseil de Flandre) :

Une visite a été faite au Gouverneur Général à ce sujet. TACK a dit au Gouverneur Général : **« En principe, nous sommes contre les déportations, mais nous pouvons bien les admettre si la situation militaire l'exige absolument. »**

Le Gouverneur Général a répondu :

« Chaque Flamand qui est appelé au travail comme déporté, collabore en même temps à la libération de la Flandre ».

* * *

Séance du 23 avril 1918 (Conseil de Flandre) :

Le Bureau du Conseil décide d'envoyer une lettre de remerciement au Gouverneur général et au Verwaltungschef pour le retour des ouvriers flamands du Nord de la France.

On se plaint de ce que la censure interdise la publication de la nouvelle de ce retour.

* * *

Séance du 31 mai 1918 (Conseil de Flandre) :

Le Conseil a demandé le rapatriement des ouvriers flamands. Les Allemands l'ont promis, mais il y a un malentendu; ces ouvriers sont rapatriés en Belgique, mais ne sont pas renvoyés chez eux.

Séance du 13 juin 1918 (Commission des Fondés de Pouvoir) :

STOCKE signale qu'il y a eu énormément de réquisitions d'hommes et même d'enfants de quatorze ans, dans les étapes. Les résultats en sont déplorables pour la propagande activiste. Il faut porter l'affaire à la Hauptkommission.

* * *

Séance du 4 juillet 1918 (Commission des Fondés de Pouvoir) :

Les déportés sont traités à Gand comme du bétail, dit TACK.

Les gens sont arrêtés dans les salles de cinémas, dans les théâtres et même dans les tramways.

Les activistes ne peuvent rien obtenir. Il faut en parler à la Hauptkommission.

Le professeur JONCKX signale qu'à Gand les fêtes du 11 juillet seront à ce sujet suspendues en signe de deuil en raison des circonstances dans lesquelles la population des Flandres vit en ce moment.

Toute propagande activiste de ce chef est arrêtée et toute action flamande enrayée (1).

* * *

Séance du 22 août 1918 (Commission des Fondés de Pouvoir) :

La Deutsche Flä nische Gesellschaft est d'avis qu'il faut envoyer des propagandistes dans les Z. A. B. des déportés.

Séance du 27 juin 1918 (Conseil de Flandre) :

On discute les déportations.

VAN DEN BRUELE parle du triste sort des déportés (voir p. 24).

LAMBRICHTS (pp. 29-30), en parlant des déportés, dit qu'il voudrait voir que des Flamands, par idéalisme, pour ne pas laisser les Allemands saigner seuls pour la défense du germanisme, s'engagent comme volontaires pour travailler pour les Allemands.

Les orateurs avaient déjà préconisé d'employer comme déportés en France surtout des Wallons (en France il y a du danger) (voir page 35). BORMS approuve cette idée. Il dépose une motion à ce sujet (voir cette motion p. 37).

Séance du 11 juillet 1918 (Conseil de Flandre) :

33 ouvriers des Z. A. B. FELDPOST 253, 1^{re} et 2^e compagnies en France, envoient un télégramme au Conseil de Flandre saluant la paix prochaine et l'autonomie de leur Patrie flamande (2).

(1) Noter que le 23 avril 1918 le Conseil remerciait le Gouverneur Général pour la fin des déportations.

(2) C'est la seule adhésion que la politique activiste reçut de la part des 125,000 déportés.

II.

**LE CONSEIL PROVINCIAL (GOUWRAAD) DE LA FLANDRE ORIENTALE
ET LES DÉPORTATIONS**

Séance du 14 octobre 1917.

Il est question des déportations. Nous y apprenons que le plan du Conseil Provincial est d'obtenir pour tous les déportés un mois de congé pendant lequel les autorités activistes s'efforceraient de persuader aux ouvriers de travailler volontairement en Allemagne pour de hauts salaires (1).

La principale préoccupation du Gouwraad de la Flandre orientale est d'empêcher qu'on ne déporte des ouvriers activistes.

* * *

Séance du 9 décembre 1917.

Il est signalé que le général von SCHICKFUS, commandant la ville de Gand et l'administration civile allemande à Gand, a donné l'assurance que les ouvriers activistes ne seraient pas déportés.

A la même séance, un des membres du Conseil, DE SCHRYVER, signale que, notamment à Termonde, des enfants de quatorze ans vont travailler volontairement en Allemagne. Il faudrait, dit-il, demander à l'autorité allemande de les refuser. Mais le Conseil n'est pas de cet avis; il faut les laisser faire.

* * *

Séance du 23 décembre 1917.

Malgré les promesses faites, les ouvriers activistes sont déportés comme les autres, notamment à Grammont. Le Conseil de Flandre est intervenu auprès du Gouverneur Général pour que l'on ne déporte aucune personne de moins de 18 ans.

* * *

Séance du 22 février 1918.

Le Conseil Provincial (Gouwraad) décide d'adresser des excuses au général von SCHICKFUS parce qu'en séance du Conseil il avait été dit qu'à Alost les Allemands avaient déporté des jeunes gens de moins de quatorze ans, ce qui ne semble pas vrai. (Gouwraad, Flandre Orientale, Conseil de Flandre, 5-20 V.)

(1) Ce plan fut adopté aussi par le Conseil de Flandre.

III.

ASSEMBLÉE ACTIVISTE TENUE A GAND, LE 8 DÉCEMBRE 1917

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

La séance a lieu dans la grande salle du Conservatoire.

WANNYN, secrétaire, parle des réquisitions de main-d'œuvre. Il le fait en ces termes :

Nous avons fait des démarches en faveur des jeunes gens déportés (opgeëischten), et nous avons obtenu quelque chose. **En premier lieu, nous avons compris que l'administration allemande veut notre bien. Les militaires partagent nos sentiments.** Mais eux aussi ne peuvent pas toujours agir comme ils voudraient. Ils ne connaissent qu'un devoir : conduire leur patrie à la victoire. Ce devoir est la loi barbare de la guerre, mais ceux qui l'exécutent ne sont pas barbares. **Les Allemands doivent employer tous les moyens pour repousser d'ici l'Entente, et pour cela des voies stratégiques sont absolument nécessaires (1). Ou préféreriez-vous peut-être que notre superbe ville soit détruite par les projectiles anglais ?** Cet impératif catégorique existe pour les Allemands comme pour nous. Ceci nous a été dit par le Commandant de cavalerie von KOCH, et ses dires nous ont convaincus, car nous sentions la profonde vérité de ses paroles. Nous aussi, nous devons faire des sacrifices pour la délivrance de notre patrie flamande. Nous ne devons pas nous montrer devant les Allemands comme des benêts qui ne savent que se lamenter. Les Allemands ne se lamentent pas non plus, malgré les sacrifices inouïs que chacun d'eux doit s'imposer.

Mais nous avons cependant aussi obtenu quelque chose pour les jeunes gens déportés.

WANNYN lit la lettre de Son Excellence en la traduisant phrase par phrase : *« On ne prendra que les gens sains et forts; ceux qui ont moins de 18 ans devront être particulièrement bien développés. Il n'en a été pris que 110 sur 600 lors des dernières réquisitions. Toutes les circonstances personnelles aussi seront prises en considération. L'autorité fera preuve de la plus grande bienveillance. Les déportés seront tous soigneusement examinés par des médecins militaires. Trois fois par mois on pourra leur envoyer des colis. »* « Nous veillerons tous ensemble à l'envoi de ces colis, dit WANNIJN, afin de faire, nous aussi, quelque chose pour les garçons qui travaillent pour nous. » *« Il serait à souhaiter qu'il se présentât un nombre suffisant de travailleurs libres; de cette façon pareilles duretés ne seraient pas nécessaires. Il sera veillé aussi à ce que la nourriture soit suffisante et le logement convenable et propre. Les jeunes gens ne seront expédiés que quand tout sera en ordre. Les déportés recevront tous les mois un petit congé pour rentrer chez eux. »*

« Nous devons à Son Excellence une sincère reconnaissance pour sa prévenance et le sentiment humain dont ses explications témoignent. Il ne faut pas oublier que nous devons obéir à la contrainte des circonstances tout comme les Allemands. Plutôt travailler que tomber aux mains de l'Entente ; les Allemands nous traitent avec prévenance ; nous devons leur rendre la pareille, en remplissant le devoir qui nous est imposé, pour gagner ainsi honnêtement le secours politique qu'ils nous prêtent. Le grand frère germain nous aidera, nous délivrera du joug franco-belge : et alors nous chanterons sa gloire en tout temps. » (Vifs applaudissements).

V... (vendeur de journaux) demande si ces réquisitions se font aussi dans le territoire du Gouvernement Général.

WANNYN répond que le Gouvernement Général n'est pas du domaine militaire au même titre que les étapes. Dès lors une comparaison est impossible; d'ailleurs, nous ne voulons pas nous immiscer dans des mesures militaires dont aucun de nous ne comprend quelque chose... C'est vilain de douter des paroles d'un homme comme von SCHICKFUS. (Extrait du rapport allemand de la séance.)

(1) Les déportés de la Flandre Orientale étaient surtout employés à la construction de voies stratégiques sur le front occidental allemand.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16